

Le lycée du XXI^e siècle : vers une seule voie de réussite pour toutes et tous

Repères revendicatifs lycées adoptés au CNU de Sète – 17, 18, 19 octobre 2012

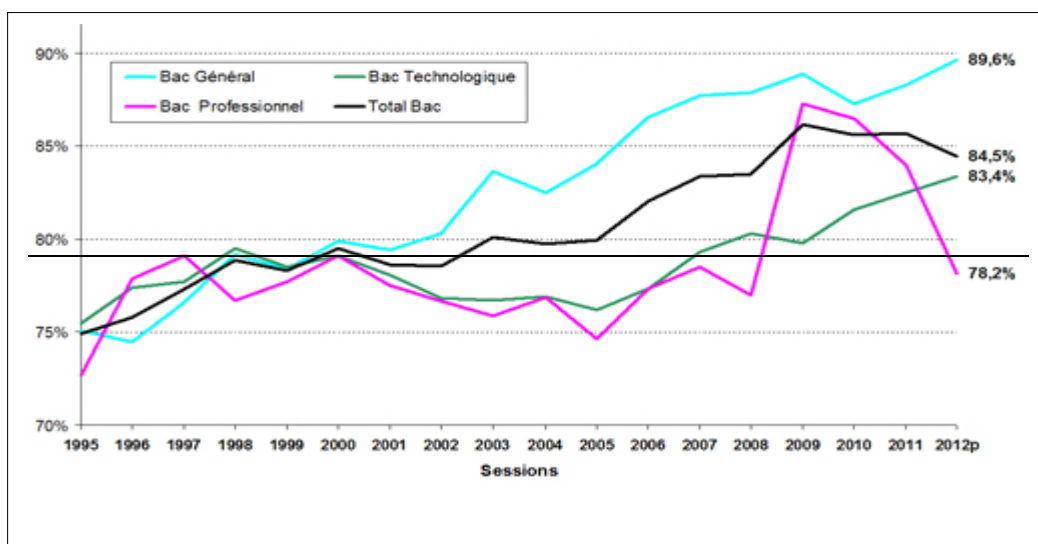
Les trois voies du lycée constituent une originalité du système éducatif français. Elles ne sont pas immuables.

En trois décennies, les lycées se sont profondément transformés. Pourtant s'il y a eu depuis 1989, une volonté de massification, on ne peut que constater que les réformes successives n'ont pas permis la démocratisation, ni l'égalité des voies et des filières. La scolarité doit être obligatoire jusqu'à 18 ans.

Lors de la session 2012, près de **85 %** d'une tranche d'âge a atteint le niveau du baccalauréat

et 77,5 % d'une génération a obtenu le diplôme. Il y avait 717 400 candidats. 37,8 % d'une génération ont obtenu un bac général, 15,9 % un bac technologique, 23,7 % un bac professionnel. Sur l'ensemble des diplômés, 48,4 % ont obtenu le Bac général, 20,5 % le Bac technologique et 31,1 % le Bac professionnel.

Les chiffres attestent de l'importance des séries technologiques et professionnelles qui représentent plus de la moitié de l'ensemble.



La mise en place de l'autonomie libérale casse le service public d'éducation et instaure des lycées de la concurrence

Mise en œuvre de réformes régressives de la maternelle aux lycées, suppressions croissantes de milliers de postes depuis plusieurs années dans le cadre de la RGPP et de la LOLF, destruction de la formation,... l'Education nationale est la cible d'une véritable offensive qui, tout à la fois, lui retire les moyens de résoudre ses faiblesses et accentue celles-ci. En conséquence, se développe une école à plusieurs vitesses.

Dans ce contexte, nous assistons au développement et à la mise en œuvre du concept d'autonomie des établissements.

Les gouvernements entretiennent une confusion entre autonomie des établissements, autonomie des chefs d'établissement et liberté pédagogique des personnels. Par cette confusion entretenue, ils cherchent à détourner les revendications des équipes éducatives et des parents d'élèves pour une école permettant la réussite et l'émancipation des élèves.

De fait, l'autonomie sert aujourd'hui d'instrument dans l'offensive contre le système éducatif comme cela a été le cas dans les universités et les hôpitaux ouvrant la porte à la privatisation.

L'autonomie des réformes actuelles n'est pas celle de la CGT Educ'action. C'est pourquoi, par cette résolution qui complète celle sur notre projet d'école adoptée au 6e congrès, la CGT-Educ'action entend porter les revendications des personnels pour la réussite des élèves en affirmant une liberté pédagogique dans le cadre d'une égalité de traitement sur tous les territoires et dans le cadre d'un collectif budgétaire apportant les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'Education Nationale.

La CGT-Educ'action défend le droit universel à l'éducation dans le cadre d'un service public de l'Education nationale de qualité, c'est pourquoi il est nécessaire d'affirmer le caractère égalitaire, démocratique, émancipateur, laïque et gratuit de l'Ecole !

La notion de marché concurrentiel n'a pas sa place dans l'école et doit être combattue

L'instauration de l'idée de marché et de concurrence dans l'éducation est une idée ancienne déjà portée par la stratégie de Lisbonne et le processus de Bologne au niveau européen.

La CGT Educ'Action dénonce l'idée des services d'intérêt général mis en avant dans le texte de la constitution européenne au profit du respect des services publics tels qu'instaurés par le Conseil National de la Résistance (CNR).

La labellisation « lycée des métiers » dans l'enseignement professionnel a été une entrée. Aujourd'hui, les « réformes » de la voie professionnelle comme celle du lycée général et technologique portent toutes en elles la dérégulation et la mise en concurrence des établissements, des disciplines et des personnels ainsi que des élèves.

Ces réformes, adoptées sans véritable concertation et précipitamment, portent une logique d'affrontement en lieu et place des valeurs de solidarité et de coopération. Elles renforcent la distinction entre établissement de la réussite et établissements de relégation. Elles diminuent l'offre de formation.

Pour contrer cette offensive libérale, il faut s'opposer à la spécialisation des établissements par la concentration des options et des filières qui ont comme objectif les économies d'échelle. Il faut aussi éviter que le choix des enseignements d'exploration en seconde générale et technologique ne spécialise trop les lycées et provoque ainsi un éloignement du lieu de résidence.

L'« assouplissement » et la remise en cause de la carte scolaire participent à la concurrence entre établissements et ont comme conséquence la mise en difficulté des collèges et lycées à public socialement mixte ainsi que la « ghettoïsation » des établissements dits « difficiles ».

C'est aussi un alignement sur l'enseignement privé qui n'a jamais été assujéti à la carte scolaire. Or il convient au contraire, pour éviter la concurrence public/privé et de façon générale la concurrence entre tous les établissements, d'unifier dans un seul système scolaire public national les établissements publics et actuellement privés, le tout géré démocratiquement avec une

carte scolaire refondue étendue à tout le réseau scolaire avec un statut de fonctionnaires pour tous les personnels.

La remise en cause du cadre national

L'autonomie de gestion des établissements et ses déclinaisons orchestrent la fin de l'Education nationale, des diplômes nationaux et de l'ambition de faire de l'école un creuset culturel commun à toute une génération. L'autonomie de gestion des personnels c'est le cheval de Troie de la destruction du statut de fonctionnaire et de tous les acquis conquis par les luttes des personnels et de leurs organisations ces dernières décennies.

Pour arriver à déréguler, les tenants du capitalisme tentent d'abattre au maximum le cadre national du service public d'éducation. C'est dans cet objectif que s'inscrivent toute une série de mesures :

- la remise en cause des grilles hebdomadaires en lycée professionnel induites par la globalisation sur 3 ans des horaires du bac pro 3 ans,
- l'augmentation de la part variable des heures non affectées à une discipline précise dans les nouvelles grilles horaires de LP
- l'annualisation possible des heures d'enseignements d'exploration en seconde générale et technologique induisant une semestrialisation,
- l'annualisation de l'horaire d'accompagnement personnalisé en lycée Général et Technologique (LGT) comme en LP, qui sert de variable d'ajustement
- la suppression des seuils de dédoublement
- la globalisation des heures de dédoublement en LGT,
- le tronc commun, tel qu'il est organisé, en première générale et technologique permettant des économies d'échelle,
- la généralisation du Contrôle en Cours de Formation (CCF) en lycée professionnel et en BTS,
- l'accompagnement personnalisé dans le second degré avec des conditions de mise en œuvre différenciée selon les établissements,
- une multiplication de dispositifs particuliers (établissements (E)CLAIR, internat et pôles d'excellence). L'ensemble de ces dispositifs sont imposés par le haut sous prétexte d'expérimentation comme le permet l'article 34 de la loi Fillon de 2005 qui doit être abrogée.

- le traitement académique des conditions d'exercice des stagiaires dans le cadre de la mastérisation des formations des maîtres et de la suppression des IUFM.

Toutes ces mesures qui doivent être abandonnées ont notamment pour objectif la réalisation d'économies en postes et en moyens. Elles entraînent des dégradations importantes des conditions de travail sur l'ensemble des personnels. Elles sont réalisées au détriment des conditions d'études des élèves et ne peuvent donc produire que davantage d'échec scolaire.

La CGT Educ'action réaffirme la nécessité d'un cadre national afin de permettre l'égalité d'accès à l'éducation sur l'ensemble du territoire. Il n'est certes pas suffisant pour réduire les inégalités sociales et spatiales mais constitue un premier rempart. Pour l'Éducation prioritaire ou les zones rurales isolées, des moyens supplémentaires sont nécessaires.

Il faut une vraie politique ambitieuse qui n'hésite pas à donner plus à ceux qui en ont le plus besoin en termes de personnels, de moyens de fonctionnement, d'ouverture culturelle pour lutter contre l'échec scolaire en classe (effectifs réduits, professeurs en « doublon », moyens pédagogiques...). Tout cela doit se faire avec des règles précises fixées nationalement.

A ce titre, le recrutement des personnels doit relever de règles générales (nationales pour les personnels d'enseignement, d'éducation d'orientation, de santé, administratifs, sociaux et pour les technicien-ne-s de laboratoires ; académiques pour les personnels de vie scolaire). Le projet ECLAIR, porteur de dangers quant à l'affectation et au recrutement des personnels, doit être abandonné. Le statut de fonctionnaire d'Etat doit rester la règle.

En cas de reconversion choisie ou imposée, chaque personnel doit pouvoir bénéficier grâce à son employeur d'une formation qualifiante sur le temps de travail et rémunérée.

La multiplication des caractères dérogatoires à l'aspect national des examens menace en cause le caractère égalitaire d'un même examen pour toutes et alourdit considérablement la charge de travail des personnels : généralisation du CCF, évaluation des capacités expérimentales en lycée, évaluation des TPE par des collègues du même établissement,... Cela favorise la mise en

concurrence des établissements avec des diplômes qui leur sont de plus en plus liés.

La défense du cadre national des programmes est indispensable afin que tous les établissements puissent dispenser les mêmes formations ce qui n'empêche absolument pas la liberté pédagogique de s'exercer.

La CGT Educ'Action rappelle son attachement au caractère national des diplômes et à la grille de qualification qui en découle

L'autonomie est l'instrument d'un projet libéral qui porte l'individualisation et l'acculturation comme seules lignes directrices

Comme dans toute politique libérale, l'abandon du cadre collectif est un préalable.

Cette individualisation s'accompagne très souvent d'une culpabilisation où chacun-e est tenu-e responsable de son propre échec. C'est ainsi qu'il faut comprendre les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires [...].

Dans les zones difficiles, l'individualisation se retrouve aussi dans la mise en place des Etablissements de Réinsertion Scolaire, des Internats et pôles d'excellence. Ces établissements soit excluent les élèves difficiles soit privilégient les meilleurs éléments. Dans tous les cas, l'abandon d'une solution collective exclut l'immense majorité de ces jeunes.

La précarité et le management comme politique de gestion

Le recours aux personnels précaires devient un axe majeur de la gestion des personnels par le ministère de l'Education nationale, notamment sur des missions essentielles à l'institution (remplacement, vie scolaire, accompagnement d'enfant handicapé, GRETA ...)

La volonté ministérielle (déclinée par les Rectorats et les chefs d'établissement) d'imposer une politique managériale dans les établissements se voit à travers les évolutions actuelles de la fonction de chef d'établissement. Dans le second degré cela passe notamment par :

- le contrat d'objectifs qui entraîne une pression se répercutant sur l'ensemble des personnels de la communauté éducative. Ce contrat comme les lettres de mission des personnels de direction dans les EPLE n'ont pas lieu d'être,

- le développement du mérite, de la performance et de l'esprit d'entreprise, néfastes pour les personnels et les élèves,

- le recours à des simulacres de concertation pour avaliser les diverses réformes

- la création d'une prime de fonction et de résultats, déjà en vigueur pour les recteurs et en projet pour les chefs d'établissement,

- la multiplication des primes pour les enseignants comme les IFIC (indemnités pour fonction d'intérêt collectif)

- la sélection des personnels par les chefs d'établissement dans l'expérimentation CLAIR,

- l'évaluation par un chef d'établissement ou de service qui participe à la gestion des quotas d'avancement après entretien individuel pour les personnels administratifs, techniciens de laboratoire, de santé et sociaux dont le projet ministériel est l'extension aux personnels d'enseignement et d'éducation,

- l'évaluation arbitraire des personnels sur le critère subjectif de mérite vise à diviser les agents de la fonction publique. Aucune prime ni indemnité ne doit être indexée sur cette appréciation

- le cahier de texte électronique, obligatoire à la rentrée 2011, est un moyen de pression sur l'enseignant donné à la hiérarchie et accentue la charge de travail des personnels,

- la mise en place dans le dispositif (E)CLAIR de la fonction de préfet des études, véritable caporalisation des enseignants.

- Le conseil pédagogique où le chef d'établissement assure la désignation des membres d'un conseil qui est un outil au service de la dérégulation dans les lycées généraux et technologiques, les lycées professionnels et les collèges. En effet, par ses propositions (choix de la répartition des dédoublements dans les enseignements obligatoires, organisation de l'accompagnement personnalisé,...), le conseil pédagogique génère la division entre les personnels et contribue à la concurrence entre les établissements. En attribuant un droit de regard au chef d'établissement sur la pédagogie des enseignants et en instituant une "hiérarchie intermédiaire" sous sa tutelle, ce conseil remet en cause la liberté pédagogique de ces derniers. De plus, il se substitue aux instances représentatives.

L'individualisation de la gestion au mérite, la culpabilisation comme méthode de gestion des personnels se développe dans l'Education Nationale comme dans l'ensemble de la fonction

publique. On en voit les effets : souffrance au travail, dépression, multiplication des arrêts maladies et dans les cas les plus dramatiques, suicides.

La CGT Educ'action n'accepte pas ce système et se prononce pour un processus d'égalisation entre les trois voies conduisant à un tronc commun ambitieux unissant toutes les voies avec un enseignement général, technologique et professionnel pour tous les élèves, soit un enseignement unique et polytechnique pour tous les élèves de la seconde à la terminale.

Les missions des lycées

Pour un lycée de la réussite pour toutes et tous

Les missions des lycées ne peuvent être évoquées sans que soit posée une réflexion d'ensemble sur l'École, sur la laïcité. En se massifiant, et plus particulièrement depuis la loi d'orientation de 1989, le lycée vit un changement structurel profond. Cela permet, certes, aux jeunes d'accéder en plus grand nombre aux études secondaires et supérieures mais la discrimination à partir de l'origine sociale perdure.

Cette orientation ne saurait être remise en cause. Cependant, cette nouvelle situation génère des contradictions et de nouvelles aspirations.

En 2012, 22,5 % d'une génération n'obtient pas le baccalauréat. Ainsi, 12% (chiffres 2009) d'une tranche d'âge sort du système éducatif sans aucun diplôme.

Pour la CGT Educ'action, le lycée doit être un lieu qui préserve dans chaque voie un accès à un enseignement diversifié et équilibré entre toutes les disciplines.

Il ne s'agit aucunement, dans un cycle propédeutique aux études supérieures, de « fabriquer » des spécialistes aux connaissances pointues.

La recherche du diplôme comme finalité unique du lycée développe le consumérisme ou conduit à rejeter l'école en tant qu'« institution. »

La construction de l'esprit critique et de la citoyenneté

Les attentes légitimes en matière d'accueil, d'intégration, de lutte contre la violence, nécessitent avant tout des personnels spécifiques Education nationale qualifiés sous statut, le respect des droits et des droits nouveaux des lycéens et la reconnaissance à part entière d'enseignements propres à développer l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie.

Les dévoiements constatés dans les mises en œuvre de l'heure de vie de classe, de l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), des projets pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), les travaux personnels encadrés (TPE), ne sont pas compatibles avec ces attentes.

L'ECJS peut être une des réponses, sous réserve d'une redéfinition des textes officiels, de la garantie de dédoublement systématique sans seuil, afin de contribuer réellement à l'apprentissage de la citoyenneté.

L'heure de vie de classe est nécessaire et doit être inscrite à l'emploi du temps des enseignants et payée sur la base d'une heure de cours normale.

Quels contenus pour un lycée émancipateur ?

Quel que soit l'élève, quel que soit son parcours, chaque lycéen doit pouvoir :

- acquérir les outils nécessaires à un épanouissement individuel et collectif via une éducation non sexiste et recevoir les bases d'une éducation à la sexualité qui doit être redéfinie
- acquérir des connaissances disciplinaires sans lesquelles il n'y a ni culture, ni formation,
- acquérir des méthodes de travail personnel ou en équipe pour accéder à une autonomie qui permette de gérer le temps, le travail, les choix, et ce, de façon responsable.
- acquérir un esprit critique et ouvert sur le monde, bénéficier d'une éducation soucieuse du devenir et de l'émancipation de chacun et de chacune.
- Le décalage, entre les acquis réels des élèves et ce qui est exigé d'eux, existe, mais transformer en profondeur le lycée doit passer par une amélioration des contenus disciplinaires et des apprentissages pédagogiques.

Nous devons être prudents sur les raisonnements exclusifs en termes de contenus qui ignorent, par ailleurs, l'acquisition des compétences cognitives et des modes de pensée.

Les outils nécessaires – savoirs et savoir-faire – à une activité intellectuelle complexe, notamment sur le plan de la conceptualisation, doivent être accessibles à tous les élèves. Nous exigeons un budget suffisant pour le financement intégral pour tous les élèves de toute activité pédagogique et culturelle en lien avec les partenaires extérieurs, y compris pour les voyages scolaires, afin de favoriser l'ouverture d'esprit nécessaire à la réussite des élèves et l'éducation à la tolérance.

Les conditions nécessaires à ces apprentissages doivent être mises en place dans les classes : petits groupes, ouverture sur les lieux culturels, travaux en partenariat avec les milieux culturels dans un cadre défini et à préciser par l'Education nationale.

Les difficultés scolaires font partie de l'apprentissage : « apprendre, c'est pouvoir les dépasser ».

La transformation nécessaire du système scolaire nécessite de s'appuyer sur l'analyse des professionnels de l'Éducation.

Le lycée doit être un lieu d'émancipation tourné vers les problématiques des lycéens et de la société. Chaque lycéen doit pouvoir bénéficier et être acteur d'une véritable éducation à la sexualité et à la lutte contre toutes les formes de discrimination (sexisme, homophobie, racisme...)

La CGT Educ'ation revendique la création d'un enseignement commun aux trois voies du lycée sur la législation du travail afin de permettre la formation des lycées et des lycéennes au droit du travail

L'organisation des horaires au lycée

Notre réflexion sur les horaires au lycée est indissociable de notre conception pour l'École. Elle passe par un principe de départ : égalité des différentes voies et filières.

Pour cela nous revendiquons :

- un cadrage national des horaires par discipline et en particulier ceux des dédoublements et des enseignements à effectif réduit pour maintenir l'équité entre les établissements et entre les territoires et en respectant les besoins spécifiques des EPLE.

- un traitement à égalité des voies, des filières et des disciplines. Cela doit passer par un rééquilibrage du poids horaire des disciplines par niveau avec plus de diversification et moins de détermination précoce,

- Dans les lycées polyvalents, les dotations horaires de l'enseignement général et technologique, de l'enseignement professionnel doivent être clairement distinctes sans possibilité d'abonder l'une vers l'autre.

- un véritable travail d'équipe des personnels éducatifs donc l'attribution d'heures de concertation reconnues dans leurs emplois du temps, y compris un travail en commun avec les professionnels de l'orientation, de santé et les assistants sociaux,

- l'équilibre entre la transmission des savoirs et des savoirs faire, la reconnaissance du rôle d'éducation des personnels enseignants intégré dans un temps de travail réduit. Cela passe par une différenciation entre l'horaire élèves et l'horaire professeur,

- une intervention sur de petits groupes d'élèves dans le cadre d'enseignements spécifiques : remédiation, apprentissages, travaux de groupes, oralité couplée à une évaluation plus individualisée des acquis de l'élève ainsi que la possibilité d'intervenir à plusieurs enseignants en classe.

- des horaires qui ne soient pas réduits à du disciplinaire mais qui puissent inclure méthodologie, pratiques pédagogiques diverses : inter ou transdisciplinaires (TPE) et interventions d'une équipe d'enseignants ensemble pour un groupe classe...

Des enseignements transversaux dans les trois voies

L'enseignement des langues, un enjeu culturel

La politique de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères mis en place progressivement depuis la rentrée 2005 se poursuit et s'inspire directement de la politique européenne favorisant théoriquement

l'apprentissage de deux langues vivantes et privilégiant l'enseignement de l'oral.

« L'objectif essentiel de ce plan est de favoriser la maîtrise d'au moins deux langues par les élèves à l'issue de leur scolarité. Il s'agit de mieux les préparer à la mobilité européenne et à l'intensification des échanges internationaux. Il convient dans cette perspective d'améliorer les performances des élèves en langue et de privilégier l'apprentissage de l'oral ».

Il est paradoxal qu'à l'heure de la construction européenne, la place des langues vivantes diminue et que l'anglais renforce sa place dominante.

C'est pourquoi, nous revendiquons :

- la mise en place d'une carte des formations des LV respectant véritablement le plurilinguisme,
- la garantie de la continuité de l'apprentissage des langues commencé dans les cycles antérieurs.
- des classes de langues à douze élèves maximum,
- la fin de la globalisation des horaires LV1 et LV2
- l'abandon des groupes de compétences et la mise en place de dédoublements propices à la pratique de l'oral
- une évaluation des connaissances à l'oral et à l'écrit,
- un voyage linguistique et culturel à l'étranger pour chaque classe de chaque niveau entièrement pris en charge par l'Éducation nationale,
- la possibilité d'une LV2, voire LV3, pour tout élève de lycée (dans les trois voies),
- des équipements adaptés à l'enseignement des langues (laboratoires de langue,...), création de salles multimédia, utilisation facilitée de logiciels et accès facilité à ces salles dans tous les lycées et les dédoublements nécessaires,
- des heures de langue étrangère avec un assistant de langue dans tous les lycées et dans toutes les classes,
- les moyens nécessaires à l'enseignement des LV régionales en rapport avec les besoins.

L'organisation en groupe de compétences

D'autre part, la généralisation progressive de l'organisation de l'enseignement des langues en groupes de compétences, est prise en cohérence avec les directives européennes. *« L'adoption du cadre européen commun de référence pour les*

langues (...) implique le développement de nouveaux modes d'apprentissage des langues vivantes qui dépassent le schéma traditionnel d'organisation des groupes de langues par niveau de classe ».

Il s'agit de : « regrouper les élèves non plus en fonction du moment du début d'apprentissage de la langue, mais par groupes constitués en fonction des besoins des élèves dans les différentes activités langagières (compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites) ».

Elle pose un certain nombre de questions.

Dans un contexte de réductions massives de dotations horaires globales (DHG) dans les lycées, d'intensification de l'autonomie des EPLE, maîtres des choix d'enseignement qu'ils préconisent de conserver, de disparition de postes aux concours particulièrement en langues, on ne peut que dénoncer ce manque de pertinence et d'efficacité d'une telle réorganisation en lien avec les finalités que poursuit le ministère pour faire des économies supplémentaires.

Nous dénonçons le risque :

- de créer des groupes de niveau
- de voir disparaître progressivement le droit pour chaque lycéen de bénéficier du même volume horaire hebdomadaire de cours de langues correspondant aux grilles horaires officielles de sa voie et de sa filière de formation,
- de multiplier encore des regroupements hétéroclites d'élèves ne préparant pas les mêmes types d'épreuves...,
- d'aller vers une généralisation de l'annualisation des horaires élèves aboutissant à l'annualisation du temps de travail des enseignants et à un allongement de leurs obligations statutaires. Le rapport d'audit sur l'horaire des élèves en collège préconise d'ailleurs déjà cette solution.

Nous nous opposons à l'utilisation des « groupes de compétences linguistiques » comme variable d'ajustement en particulier pour financer les dédoublements de terminales.

Nous dénonçons l'inadéquation entre les épreuves orales de l'examen et les moyens donnés aux élèves pour s'y préparer.

Nous revendiquons :

- le développement du travail personnalisé de l'élève, ce qui intervient forcément sur l'organisation des locaux et les emplois du temps,
- Des groupes linguistiques définis au sein du groupe classe et sur un horaire prévu spécifiquement, en vue de jouer un véritable rôle de remédiation en petits groupes et non de servir de prétexte à des économies d'échelle.
- des heures de remise à niveau prévues dans les emplois du temps élèves et professeurs,
- des heures de FLS (Français Langue Seconde) pour les élèves ayant des difficultés dans la maîtrise de la langue française, du fait qu'il ne s'agit pas de leur langue maternelle
- des classes de FLS (Français Langue Seconde) pour les élèves nouvellement arrivés en France, ayant de fortes difficultés dans la maîtrise de la langue française
- une réelle formation des enseignants de FLS validée par une qualification.
- que toutes ces activités soient intégrées dans les emplois du temps initiaux des personnels,
- le développement des sections européennes de proximité et ouvertes à tous. Les sections européennes ne doivent pas être un moyen de sélection et d'élitisme.

L'enseignement de la philosophie

L'enseignement de la philosophie doit être défendu et renforcé.

Il doit être mis en place dans les trois voies d'enseignement après débats avec les personnels pour déterminer les finalités et les conditions d'enseignement, le mode d'évaluation, le statut des personnels intervenant en LP.

Il faut l'introduire à partir de la classe de seconde. La nécessaire réforme du programme doit respecter le pluralisme et la rigueur propres au travail philosophique. Elle doit permettre aux lycéens de s'exercer à la réflexion écrite et orale.

L'éducation artistique

Malgré les annonces ministérielles, l'éducation artistique, parent pauvre au collège, est souvent inexistante au lycée

Traiter l'histoire de l'art, les arts plastiques et l'éducation musicale pour tous les lycéens pour former l'homme, le citoyen, sans qu'il s'agisse "d'utilitarisme" par rapport aux futurs emplois, serait une rupture et contribuerait à battre en brèche la fonction de "reproduction sociale" impartie à l'École.

C'est pourquoi, l'éducation artistique et culturelle doit être une obligation dans la formation de tous les élèves. L'enseignement artistique doit être autant axé sur la pratique des arts que sur la connaissance de l'histoire des arts.

Tous lycéennes et lycéens à part entière !

Nous revendiquons pour tous les lycéens la garantie de voies et de filières qui valorisent :

- l'acquisition du recul critique,
- l'ouverture d'esprit inscrivant les champs culturels comme enseignements au lycée (arts, musique...),
- la prise en charge par l'Education nationale des déplacements et visites pédagogiques
- la capacité à appréhender les aspects du monde de manière généraliste en offrant aux lycéens des enseignements d'initiation à l'économie, la sociologie, aux sciences politiques, aux médias (...) au delà des spécialités existantes dans les filières.

Tout cela est indispensable au développement d'une génération de citoyens qui constituera l'enrichissement de la société de demain.

L'orientation

Souvent, l'orientation se construit en dehors des élèves et contribue à faire de l'école une machine de reproduction sociale. Cela doit cesser.

L'orientation s'inscrit dans un projet personnel (scolaire, professionnel et citoyen). Elle se conçoit comme un parcours tout au long de la scolarité du collège au lycée, doit favoriser le lien avec les études post-bac et permettre une insertion professionnelle future.

Les élèves doivent être acteurs de leur propre orientation. Ce principe implique qu'ils soient initiés aux dominantes de chaque série des voies générale, technologique et professionnelle avant

le choix, c'est à dire pendant la scolarité commune du collège.

L'orientation ne doit jamais se faire par défaut. Elle ne doit pas être élitiste ce qui implique que les voies et les séries ne soient pas hiérarchisées.

L'orientation doit être lisible pour tous. Les parcours doivent pouvoir être clairement identifiés. Ils doivent tenir compte des goûts des élèves et contribuer à leur épanouissement.

La connaissance du système éducatif est déterminante dans la réussite. L'information est primordiale. Elle doit être gratuite, donnée à tous les jeunes et à leurs familles de la manière la plus large et fiable possible, dans les établissements et les CIO par des personnels spécialement formés.

L'orientation doit être égalitaire sur l'ensemble du territoire. Tous les jeunes doivent avoir accès à l'ensemble des filières à proximité de leur domicile. La distance en temps comme en kilomètres ne doit pas être un obstacle à l'éducation et à la formation.

Nous revendiquons la création de structures d'accueil en nombre suffisant et de transport adaptées ainsi que la prise en charge des coûts y afférant.

L'éventail des options et la carte des formations ne doivent pas permettre de hiérarchiser et de mettre en concurrence les établissements et doivent permettre d'éviter une spécialisation abusive des lycées comme c'est le cas avec la labellisation « lycée des métiers ».

Les choix doivent être réversibles. Cela suppose la création de véritables passerelles entre les trois voies et les différentes séries. Ce qui exige des moyens en heures poste sur le temps scolaire pour accompagner les élèves.

Le droit de « prendre son temps » doit être reconnu aux jeunes. La possibilité de suivre un cursus en trois ou quatre ans doit exister afin d'éviter le redoublement.

L'orientation scolaire et professionnelle est un vrai métier. Elle nécessite un pilotage national reconnaissant ses missions, les valorisant et garantissant à tous une égalité de traitement. Elle doit rester un service public national.

Ce ne sont pas les bassins d'emploi seuls, ni les besoins du patronat qui doivent déterminer l'orientation des élèves.

Les COP doivent être recrutés en nombre pour être présents efficacement dans tous les établissements ; leur indépendance vis-à-vis des chefs d'établissement, des branches patronales et des décideurs régionaux doit être garantie.

D'autre part, la gestion informatique des affectations des lycéens dans les différentes formations ou filières académiques, doit être réalisée en toute transparence, permettre aux familles un même niveau d'information et être soumise au contrôle des représentants des personnels et des parents.

L'utilisation des logiciels tels que Affelnet et APB (affectation post bac) doit être arrêtée dans la mesure où ils organisent la sélection et le contrôle des élèves.

Les conditions d'études

La scolarisation est un droit garanti à tous, sans restriction liées à la nationalité, à la situation régulière ou non des familles et de leurs enfants.

C'est pourquoi, dans le cadre de RESF (Réseau Education Sans Frontières), la CGT Educ'action lutte contre les expulsions des jeunes scolarisés issus de parents sans papiers et revendique la régularisation de tous.

Des conditions d'étude favorisant la réussite nécessitent :

- des enseignants en nombre, qualifiés bénéficiant d'une formation initiale et continue de qualité,
- des effectifs de classe limités à 24 élèves maximum, des groupes adaptés selon les besoins et une définition nationale des seuils de dédoublements par discipline,
- un rythme scolaire adapté, prenant en compte les différents moments de la journée et favorisant les temps forts de vigilance. La pause méridienne ne doit pas être inférieure à 1heure 30 sur un temps commun,
- des conditions d'accueil de restauration favorisant la détente,
- une nourriture équilibrée et de qualité,

- une conception cohérente des emplois du temps associant les lycéens, ce qui permet une meilleure répartition des cours, des heures en classe entière, des TP, des TD, des AP, des TPE ainsi que des options trop souvent reléguées au second plan en évitant au maximum les emplois du temps « à trous »,
- une organisation annuelle équilibrée respectant des temps de vacances indispensables (sept semaines de cours, deux semaines de vacances),
- un accompagnement scolaire gratuit de qualité (soutien, aide aux devoirs, tutorat, méthodologie ...) en petit groupe ou individualisé, intégré dans les emplois du temps des élèves et de l'équipe éducative,
- la présence indispensable d'infirmiers et assistants de service social, personnels qui permettent l'accompagnement des élèves les plus en difficulté et leur famille,
- du matériel pédagogique adapté et conforme aux normes, du matériel individuel mis à disposition par les établissements et du personnel qualifié et sous statut pour assurer le développement et la maintenance du matériel,
- la gratuité réelle de tout le matériel scolaire (manuels, équipement professionnel, calculatrice, matériel numérique, ...) dans tous les lycées. La prise en charge, par les régions, des livres scolaires est un mieux mais elle ne permet pas de garantir la gratuité totale et s'applique selon des critères et des niveaux différents d'une académie à l'autre.

Les conditions de vie

L'apprentissage et l'exercice de la démocratie sont des missions de l'Éducation nationale. Il faut améliorer les espaces démocratiques destinés aux lycéen-ne-s

Il faut un statut du lycéen garantissant des droits lui permettant de participer pleinement au fonctionnement des établissements et de poursuivre son cursus scolaire quelle que soit sa situation administrative.

L'activité syndicale des lycéen-nes, élu-es ou non, doit être reconnue et favorisée dans son expression.

Le CVL (Conseil de vie lycéenne) peut être un point d'appui à la démocratisation du système éducatif et à la construction de la citoyenneté des

jeunes. Sa composition, son fonctionnement, ses compétences doivent être modifiées profondément. Le CVL doit servir de lieu à la préparation des Conseils d'administration en lien avec les représentants élus des élèves. Ils et elles doivent être élu-e-s directement par l'ensemble des lycéen-ne-s.

Chaque lycéen-ne, quel que soit son mandat, doit bénéficier d'une formation réelle et de qualité sur son rôle, ses moyens et ses prérogatives.

Il faut donner les moyens matériels aux lycéens pour pouvoir construire des projets associatifs, culturels, sportifs stimulants.

L'éducation à la santé et à la sexualité doit être assurée par des personnels formés et qualifiés dans tous les établissements.

Chaque lycéen doit être sensibilisé aux phénomènes "Discriminants" qu'il peut rencontrer dans sa vie au quotidien. Pour cela, une formation sur les connaissances de leurs droits et du respect des autres leur sera délivrée.

Les conditions d'exercice des personnels en lycée

Le métier d'enseignant au lycée n'est plus le même qu'en 1950, nous réclamons depuis plusieurs années l'ouverture de véritables négociations sur les missions, le métier et le temps de travail.

D'autre part, les décrets de 1950 (enseignements généraux, technologiques et EPS) ne répondent pas à l'ensemble des besoins des trois voies du lycée.

Nous revendiquons :

- le maintien de la pondération en BTS et son application stricto sensu sans minima de temps de service (suppression des conditions limitatives prévu dans le décret de 1950),
- la généralisation de l'heure de chaire à l'ensemble du cycle terminal de tous les baccalauréats (général, prof, techno) attribuée systématiquement en décharge de service et non en heure supplémentaire,
- l'exclusion des heures faites en groupes (TP, EPS, langues, AP...) dans le calcul du contingent de 8 heures pour les heures à effectifs allégés

obligeant à une heure supplémentaire non rémunérée.

- l'ouverture d'une réflexion sur les nouveaux besoins en temps de décharge et en nouveaux emplois statutaires pour animer les labo de LV, de sciences, d'HG, de disciplines technologiques, les « salles pupitre » ... Cela doit permettre de définir les missions qui relèvent de l'animation pédagogique devant être assumées par des enseignants sous la forme de décharges statutaires de service et ce qui relève de l'entretien, de la maintenance, de la préparation technique, devant être assumées par des agents cadre A ou B (corps existants déjà dans la Fonction Publique).

- le nombre de personnels de laboratoires, administratifs et de santé étant largement insuffisant, qu'un effort conséquent soit fait pour assurer leur présence dans tous les établissements (lycées professionnels, lycées généraux et technologiques),

- des décharges spécifiques prenant en compte l'augmentation, la diversité des missions, l'innovation pédagogique, le tutorat des néo-titulaires... Ces décharges pouvant être différentes d'un enseignant à l'autre mais **avec des règles communes définies nationalement** et non laissées au bon vouloir ou aux possibilités financières des recteurs ou chefs d'EPLE,
- une décharge hebdomadaire spécifique pour assumer la mission de professeur principal.

D'autre part, la gestion de l'organisation du parc des manuels scolaires dans les établissements doit être assurée par la communauté éducative et ne doit pas être dévolue exclusivement aux professeurs documentalistes. La distribution et la gestion des stocks ne sont pas du ressort de ces derniers.

D'autre part, un certain nombre de missions au lycée ne relèvent pas directement des enseignants, mais sont pourtant essentielles comme le démontrent les expériences de « lycées ouverts ». Elles doivent être poursuivies et développées, par exemple, sous la forme de partenariats : éducation nationale et éducation populaire. Cette politique nécessite une réflexion et une accentuation de la mise à disposition de salariés qualifiés et d'équipes stables pour mener les activités périscolaires, actuellement affaiblies, voire inexistantes ou en cours d'abandon à la sphère privée (notamment : traitement de la difficulté

scolaire, lutte contre l'échec, ouverture au monde, à la culture (...).

Des CHSCT doivent être créés dans chaque établissement. Ils constituent entre autres un outil de lutte contre la dégradation des conditions de travail.

La voie générale et technologique

La seconde générale et technologique

La seconde est une classe charnière : c'est une classe d'entrée dans le lycée où les élèves perdent facilement leurs repères ; elle constitue avec la troisième un cycle d'orientation.

La réforme du lycée, démarrée en 2010, a mis en place les enseignements d'exploration et les dispositifs d'accompagnement tels que l'accompagnement personnalisé (AP) et le tutorat.

L'AP, à raison de deux heures par semaine officiellement et dont le contenu est laissé à l'initiative des établissements, a du mal à s'adresser à tous les élèves de façon régulière. Ainsi peu d'élèves bénéficient de ces deux heures chaque semaine.

N'ayant eu aucune formation pour ce dispositif, les enseignants ont mis en place par manque de cadrage national autant d'expériences que d'établissements se substituant parfois aux missions des CPE ou des COP.

L'AP contribue ainsi à renforcer les inégalités entre les établissements.

L'AP, sous cette forme, doit être supprimée.

Pourtant une grande place dans l'emploi du temps, en complément des heures disciplinaires et dans un cadre national, doit être laissée à la méthodologie, au soutien et/ou approfondissement, aux projets.

Ces heures doivent être assurées par des personnels volontaires et formés de l'équipe pédagogique et ne pas être utilisées comme variable d'ajustement des emplois du temps.

Expliquer les attentes et les méthodes d'apprentissage, doit se faire dans le cadre de la réunion organisée avec les parents en début d'année.

De même, il est nécessaire de dégager du temps pour travailler sur le projet d'orientation avec le COP et le CPE, afin que l'orientation soit choisie et non subie.

Ce travail doit se faire dans le cadre d'une heure de vie de classe intégrée dans l'emploi du temps des élèves et dans le service du professeur principal.

Les enseignements d'exploration ont pour objectif affiché de « laisser aux élèves des choix les plus ouverts possibles » pour les aider à s'orienter en première.

Pourtant dans les faits, d'une part les élèves et les familles sont mal informés des choix possibles ; d'autre part, ces choix se réduisent généralement aux quelques options déjà préexistantes dans les établissements et restent une prédétermination pour la première.

Les objectifs de chacun des enseignements ne paraissent pas clairs aux enseignants qui, une fois de plus, n'ont reçu quasiment aucune formation pour les assurer. Ils les trouvent souvent en décalage avec leur formation initiale et leur concours, créant un sentiment de déqualification. L'évaluation est très diverse selon les matières, ce qui rend ce dispositif encore plus illisible.

Même les élèves s'interrogent sur le rôle de ces enseignements dans l'orientation en première.

Les enseignements d'exploration doivent être supprimés.

La seconde doit permettre à tous les élèves d'avoir à la fois un niveau de connaissances communes dans toutes les matières déjà présentes en troisième et d'en découvrir d'autres comme les sciences économiques et sociales, la philosophie ou les enseignements spécifiques aux filières technologiques du lycée.

Ces matières doivent être traitées sous forme d'un programme annuel permettant d'en sortir avec des connaissances solides pour la classe de première.

La seconde doit donc préparer à la classe de première générale et technologique en présentant un tronc commun, accompagnée d'options facultatives.

Aucune option ne doit être imposée pour l'accès à une série de première.

La voie générale

La voie générale a pour mission de dispenser une formation générale (complétant et consolidant celle du collège unique et de la seconde générale et technologique) qui permette d'orienter les élèves vers l'enseignement supérieur par une détermination progressive dans le cadre de grands champs disciplinaires (littéraire, scientifique, économique et social...).

Pour mettre fin à la hiérarchie entre les trois filières de la série générale, il faut mettre fin à une spécialisation précoce des élèves.

La voie générale du lycée n'a pas pour vocation de former des spécialistes avant l'heure et doit donc permettre à toutes les lycéennes et à tous les lycéens d'acquérir une culture générale de haut niveau la plus variée possible.

La logique des filières amenant indéniablement à leur hiérarchisation, il faut remettre en question cette organisation du lycée en vue de permettre un véritable rééquilibrage sans qu'il n'existe ni enseignement, ni filière « au rabais », sources de démotivation des élèves et de déqualification pour les enseignants.

Bien entendu, il faut aussi que ce rééquilibrage ne vienne pas constituer un frein pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Enfin, il ne faut pas qu'il y ait d'empilement disciplinaire qui surchargerait la semaine de travail des élèves.

Ce rééquilibrage doit aussi permettre de lutter contre l'absence de mixité entre différentes filières (sur représentation féminine en L, sur représentation masculine en S option SI)

Face à cette situation complexe, la CGT Educ'action revendique que les trois filières (L, ES, S) disposent d'un même enseignement général avec des options d'approfondissement dans certaines disciplines.

La définition de cet enseignement général (disciplines concernées, programmes, horaires, etc.) devra associer largement les personnels enseignants.

La mise en place de ce dispositif passe notamment par :

- le rétablissement de l'enseignement de mathématiques en filière L
- la généralisation à l'ensemble des filières d'un enseignement de SES
- le retour à un enseignement d'histoire-géographie en terminale S

Il ne saurait être fait de confusion avec le tronc commun tel qu'envisagé par les réformes du lycée de Xavier Darcos puis de Luc Chatel dont le but était de faire des économies sous couvert d'innovations pédagogiques censées favoriser la réussite scolaire sans que jamais les moyens nécessaires ne soient mis en place.

Il doit y avoir abandon des profils à l'intérieur de chaque série : une seule S (avec maths, physique, SVT et SI), une seule ES, une seule L (avec LV3, latin/grec, et arts).

Cet enseignement commun serait dispensé dans le cadre du groupe classe défini par filière, évitant de fait les économies d'échelle.

De même les dédoublements nécessaires dans les disciplines notamment en langues ou en sciences ne doivent pas se faire dans le cadre d'une globalisation mais bien au sein de la classe.

Cela rend nécessaire un cadrage national (seuils de dédoublements...) ainsi qu'un renforcement des moyens pour que cela puisse être mis en œuvre. Les effectifs classe doivent également être réduits pour que la réussite de toutes et tous soit possible.

Le fait de réduire la spécialisation et de donner un enseignement commun disciplinaire faciliterait les réorientations en cours de parcours et réduirait de fait l'échec.

D'autre part, il faut rétablir et/ou développer les classes passerelles (1^e d'adaptation,...) et l'individualisation des parcours (modules de soutien, de remédiation ou d'approfondissement) pour permettre entre autres, à plus de lycéens de parvenir à des études supérieures et limiter ceux sortant du système scolaire sans aucun diplôme.

Il s'agit de permettre à chaque élève d'avancer à son rythme par rapport à son projet.

Nous rappelons notre attachement à l'organisation du baccalauréat (diplôme correspondant au premier grade universitaire) sous la forme d'examens ponctuels nationaux, garantie d'une égalité sur le territoire entre les candidat-es.

La voie technologique

En 2010, 31,9 % des élèves de terminale générale et technologique étaient inscrit-e-s en terminale technologique :

- 7,5% en Sciences et Technologies Industrielles (STI)
- 1,6% en Sciences et Technologies de Laboratoire (STL)
- 16,5% en Sciences et Technologies de la Gestion (STG)
- 5,6% en Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)
- 0,7% en Techniques de la Musique et de la Danse (TMD) et en Hôtellerie.

La CGT Educ'action considère que le cycle conduisant au baccalauréat technologique est une voie à part entière, qui doit se caractériser par des contenus laissant une large place à la culture technologique et par des pratiques pédagogiques diversifiées.

Des évolutions nécessaires

Pendant plusieurs années les gouvernements successifs ont refusé d'examiner la situation de la voie technologique. Après deux études antérieures qui n'ont jamais connu de suites, Bernard Decomps rédige en 2001 un rapport, intitulé "*une nouvelle ambition pour les séries de sciences et technologie*".

Ce rapport pointait un certain nombre de dysfonctionnements parmi lesquels :

- L'échec de trop nombreux-ses bachelier-e-s technologiques lorsqu'elles ou ils s'orientent vers les filières universitaires ;
- La poursuite d'études plus difficile après certains baccalauréats ;
- Une répartition sexuée des jeunes dans les filières technologiques : les jeunes filles choisissent en masse les filières tertiaires, sanitaires et sociales ; très peu choisissent les filières industrielles ;
- L'étanchéité et le cloisonnement des parcours.

Force est de constater que dix années après la remise de ce rapport, ces constats demeurent d'actualité au regard des statistiques du ministère. Sur l'ensemble des bachelier-ère-s rentré-e-s en première année de Licence (L1) en 2008, seul-e-s 51% des élèves provenant de séries technologiques poursuivent en Licence (contre 80% des bachelier-ère-s de filières générales), dont 59% redoublent (contre 26%); 38% se réorientent (contre 16%) et 11% arrêtent leurs études (contre 4%).

Si STI ou STL peuvent assez facilement trouver une place en Sections de Techniciens Supérieurs (STS) ou en Instituts Universitaires de Technologie (IUT), les poursuites d'études des élèves de STG ou de ST2S, dans ces formations, s'avèrent plus compliquées. Par exemple, en 2010, seul-e-s 8,6% des élèves de STI étaient inscrit-e-s en L1 (74,1% en STS ou IUT) mais on retrouvait 22,9% des élèves de STG en L1 (contre 54,6% en STS ou IUT).

Au regard des difficultés rencontrées par les bachelier-ère-s technologique en L1, l'orientation de ces élèves de STG vers l'université pose problème. Ce chiffre a en outre très peu évolué depuis 2000, où près de 25 % des élèves de la filière tertiaire s'inscrivaient en DEUG.

A la rentrée 2010, les filles représentaient 54,4% des élèves de première générale et technologique. Si cette répartition se retrouvait dans la filière STG (55,4%) et dans la filière STL (55,3%), ce n'est absolument pas le cas dans celles des STI (11,5%) et des ST2S (91,7%).

Enfin, le cloisonnement des parcours dans la voie technologique n'a finalement toujours rien à envier à celui qu'on retrouve au sein de la voie générale ou entre les 3 voies.

Il aura pourtant fallu attendre 2005 pour qu'une réforme de la filière Sciences et Technologies du Tertiaire (STT) transformée en filière Sciences et Technologie de la Gestion (**STG**) voit le jour et 2007 pour que la filière Sciences médico-sociales (SMS) soit rénovée avec la mise en place d'une première Sciences et Technologie de la Santé et du Social (**ST2S**).

Mais c'est en fait dans le cadre de la réforme du lycée de 2010, que la voie technologique s'est vue

profondément réformée, avec la création des filières Sciences et Technologie du Management et de la Gestion (STMG), Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D), Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (ST2A) et la rénovation des filières ST2S et STL. C'est donc logiquement que cette réforme présente les mêmes défauts que celle de la voie générale.

La CGT Educ'action estimait, et estime toujours, qu'une évolution de la voie technologique est nécessaire. Elle est intervenue pour qu'une réflexion, dans le cadre d'une concertation large de l'ensemble des acteurs sociaux, soit entreprise afin de déterminer les axes de rénovation à entreprendre. **C'est en réfléchissant sur l'ensemble des trois voies du lycée (générale, professionnelle, technologique) que l'on peut donner une véritable place et l'égale dignité à chacune de ces voies.**

La filière STMG

La filière STG (Sciences et Technologies de la Gestion) devient à la rentrée 2012 la filière STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) et ceci au bout de cinq sessions seulement du bac STG. Le terme « management » est à la mode et il n'a pas été rajouté sans raison. Cette réforme a des conséquences sur les enseignements et sur les futures structures, conséquences accentuées par l'autonomie des établissements.

Les enseignements

L'enseignement d'exploration en seconde (PFEG : Principes Fondamentaux d'Économie et de Gestion)

Cet enseignement ne permet plus de découvrir la filière STMG et ses spécificités liées à la technologie. Son programme, par sa proximité avec celui de SES, entretient la confusion sur les objectifs pédagogiques. L'option enseignée précédemment permettait de travailler sous forme de projet en utilisant l'outil informatique et tout ceci 3h par semaine (au lieu de 1,5h actuellement).

Le manque de lisibilité de l'option en seconde commence déjà à se faire ressentir et pourrait

avoir comme conséquence la baisse des effectifs en 1ère STMG, ce qui sera accentué par la mise en place expérimentale de l'enseignement d'exploration CME (Connaissance du monde économique).

Le management passe de 2h à 2h30 en première et de 2h à 3h en terminale au détriment des enseignements de spécialité. Cette réforme fait du management sa priorité et considère son enseignement comme un « management stratégique » alors que les sciences de gestion sont considérées comme un « management opérationnel ». Cette vision est réductrice et le programme manque d'apports théoriques. Enfin, le management s'impose aussi dans les concours puisque désormais la composition d'économie ou de droit à l'agrégation est remplacée par une composition de management.

Les sciences de gestion, nouvelle matière, viennent remplacer (en les fusionnant) la communication et la gestion auparavant enseignées en première. Cette fusion constitue un tronc commun. Mais, le programme proposé est un fourre-tout manquant de liens.

De plus, chaque professeur d'éco-gestion a une spécialité gestion ou communication. Il devra désormais enseigner les deux sans réelle formation.

L'enseignement de spécialité (ressources humaines, marketing, gestion et finance) passe de 8h à 6h en terminale. La diminution de cet enseignement peut avoir une conséquence directe sur le taux de réussite des élèves. De plus, l'oral de spécialité (coefficient 6) se passe désormais en CCF (contrôle en cours de formation) ce qui accentue les différences entre établissements.

Les langues passent de 5h à 4h30 alors qu'un des objectifs de la réforme des lycées est de « favoriser l'apprentissage des langues » et que les BTS sont maintenant tous à référentiel européen.

L'absence d'un référentiel précis

Les programmes sont désormais rédigés de manière synthétique sans qu'aucune délimitation ne soit faite. Cette absence de précision va accentuer les différences entre les établissements et la concurrence entre eux. Le respect du

programme permet d'enseigner seulement un minimum.

Les structures

La classe de première STMG devient unique ce qui, vu le contexte de suppression de postes, favorise les classes à 35 élèves.

Les dédoublements

Le calcul des heures dédoublées change. Les dédoublements ne sont plus systématiquement attribués aux classes supérieures à 24 élèves. En outre, ces dédoublements ne sont plus fléchés pour les disciplines et devront être négociés localement avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et l'administration. Ainsi dans le cadre de l'autonomie des établissements et à l'instar de la voie générale, des dérives ont été observées dans certains lycées : l'intégralité des heures à effectif réduit allouées pour des élèves de STMG a servi à financer des projets culturels.

La CGT Educ'Action revendique :

- l'arrêt des sigles à rallonge comme STMGCFE et la dénomination de la filière « économie-gestion » comme c'est le cas à l'université.
- un véritable enseignement technologique spécifique à la filière.
- l'abandon du « management » comme priorité.
- la distinction entre les enseignements de communication et de gestion en première STMG et ceci à part égale (4h + 4h) afin de permettre aux élèves d'accéder à l'ensemble des terminales.
- la création dans tous les établissements proposant des STMG, de l'ensemble des spécialités.
- des programmes clairs avec un référentiel précis et un cadre national pour le dédoublement des heures.

Cette réforme a eu des conséquences similaires sur la filière ST2S : changement dans le calcul des heures de dédoublement, réduction du nombre d'heures pour l'enseignement spécialisé ...

Une nouvelle filière « industrielle » inepte, la STI2D

Une filière industrielle, permettant la réussite des élèves mais à rénover.

La filière STI, constituée de treize options, était une spécificité française. Au contraire de la voie professionnelle, elle n'avait ni comme débouché immédiat un diplôme professionnel ni comme but une spécialisation. Son objectif était de créer chez les élèves une culture technologique diversifiée et adaptable qu'ils pourraient mettre à profit aussi bien dans leurs poursuites d'études que dans leur vie professionnelle.

Elle différait également de la voie générale par la large place laissée à la manipulation et à la réalisation en atelier, TP et TD, permettant ainsi de mieux faire passer des concepts théoriques en rapport avec ces travaux. Par ailleurs, le travail en groupes à effectifs réduits permettait aux élèves en difficulté de s'en sortir et de décrocher un baccalauréat ouvrant à des poursuites d'études pour tous.

Si le débouché naturel de la filière se faisait sur des études courtes, à bac plus 2 en Section de Technicien Supérieur (STS), elle ne fermait pas la porte à l'obtention de diplômes à bac plus 3, voire à bac plus 5, directement par le biais des IUT puis des licences professionnelles, ou des classes préparatoires, mais aussi après l'obtention du BTS.

Cette voie était donc une filière de remédiation et de réussite pour des élèves peu à l'aise au départ avec des concepts théoriques. Elle leur permettait d'obtenir le bac, de s'insérer professionnellement avec les BTS et de suivre, pour certains, des études supérieures longues.

Pour autant, son attractivité ne cessait de décliner depuis plusieurs années, pour de multiples raisons :

- mauvaise image de la filière, en particulier des spécialités mécaniques et du travail dans l'industrie en général
- réputation infondée d'une absence de débouchés
- refus des études courtes
- déséquilibre général des filières au profit de la S
- programmes qui n'évoluent pas suffisamment et ne collent plus forcément aux réalités industrielles
- peu de volonté de promouvoir des filières très coûteuses en matériel et en postes
- lisibilité limitée des filières et options
- peur d'une spécialisation ou d'un enfermement dans une voie technologique sans avoir une réelle

vision après la seconde.

La nécessité d'une rénovation de la filière STI faisait donc consensus aussi bien pour les enseignants de la filière que pour l'inspection.

Une réforme précipitée qui signe la mort de l'enseignement technologique industriel

Aussi, une réforme a été mise en place, par le ministère de Luc Chatel, à partir de la rentrée 2011. Il s'agit de transformer les STI en Sciences et Technologie de l'Industrie et du Développement Durable. Ces STI2D, si on laisse de côté la filière Arts Appliqués, transformée en STI2A, ne conservent que quatre spécialités. Cette réforme se fait dans le cadre plus général de la réforme du lycée avec un tronc commun dans les matières générales, l'accompagnement personnalisé et la globalisation des heures de dédoublements, porteurs de concurrence, d'inégalités et d'économies.

La philosophie même de l'enseignement technologique change. Un enseignement technologique transversal, commun à toutes les filières, très généraliste et théorique, est créé, les horaires de spécialités diminuent et le travail en atelier et en TP est en bonne partie abandonné, au profit de projets personnels sur ordinateur. D'après le référentiel, il est interdit de travailler sur système professionnel.

Cette réforme, sous couvert de sauver la voie technologique industrielle, la vide de sa substance et fait de la STI2D une filière scientifique à caractère technologique.

La fin du travail en atelier et en effectifs réduits, la théorisation accrue de l'enseignement auront pour conséquence l'impossibilité pour les élèves que l'on rencontrait en STI d'y trouver leur place.

Le but annoncé de cette réforme est de remplir les filières scientifiques dans le supérieur. De fait elle entérine donc le rôle de filière d'excellence à vocation généraliste de la filière scientifique option sciences et vie de la terre (S-SVT), censée pourtant être une filière scientifique théorique, et concurrence, tant dans son contenu que dans sa vocation la filière Scientifique option sciences de l'ingénieur (S-SI), filière scientifique censée préparer au métier d'ingénieur.

Pour autant, elle ne répond pas au problème global du manque de vocation scientifique des lycéens et risque de faire apparaître la STI2D comme une « filière S de seconde zone » contredisant ainsi la volonté programmée de revaloriser la voie technologique.

Elle fait aussi peser un risque sur les diplômés de BTS industriels qui ne sont plus le débouché naturel des STI2D.

Comme la réforme de l'enseignement professionnel et du lycée général, elle vise avant tout à une diminution drastique du nombre de postes.

Des enseignant-e-s ignoré-e-s et maltraité-e-s

La création des STI2D s'est faite sans aucune concertation et de façon précipitée. Les programmes ont été publiés peu de temps avant la rentrée des premières et sans que les collègues soient guidés par des « sujets zéros ».

La formation des enseignant-e-s, appelé-e-s à mettre en place la réforme, s'est faite sans aucun cadrage national, laissant les collègues désabusé-e-s, avec une bonne part d'autoformation sur une plate-forme à distance, sans formation concrète et, qui plus est, en dehors du temps de travail. Dans certaines académies, les collègues ont mené la rentrée 2012 sans avoir été formé-e-s ; dans d'autres, sans pouvoir cerner ce qu'ils auraient à enseigner à leurs élèves, ils ont été confronté-e-s à des formations parfois incompréhensibles et des formateur-trice-s dépassé-e-s.

Pour les collègues de certaines disciplines trop éloignées des quatre nouvelles spécialités, pour les enseignant-e-s de physique appliquée dont la matière disparaît en première et terminale, aucune mesure réelle d'aide à la reconversion n'a été proposée. Il ne peut pourtant être question de laisser les personnels changer de discipline, en technologie collège, en mathématiques ou en sciences physiques, avec pour seule formation quelques heures distillées au cours de l'année. Nous demandons l'abrogation de la circulaire ministérielle du 27 juin 2012 sur "l'évolution des nomenclatures et changements de disciplines des enseignants de STI". Nous exigeons l'arrêt de ce processus de changement de discipline en STI, inutile, précipité et violent.

Pour autant, la CGT s'est toujours prononcée pour une réforme des STI dans le cadre de l'égalité des trois voies générale, technologique et professionnelle.

Cette réforme, à elle seule, ne saurait suffire à assurer le développement de la voie technologique industrielle car sa perte d'attractivité est aussi la conséquence de la désindustrialisation constante de notre pays. Le déséquilibre des filières au profit de la série S et la mise en concurrence avec les Bac Pro 3 ans ne font qu'aggraver cette situation.

Pour la CGT Educ'action la filière doit être renouvelée notamment avec une meilleure lisibilité de l'offre de formation.

En 2006, une réforme, annoncée avec hésitation, puis retirée, proposait le regroupement des STI dans six filières : Architecture et Construction, Énergies et Environnement, Information et Réseau, Ingénierie des systèmes automatiques, Ingénierie mécanique, Design et Arts appliqués.

Le contenu des programmes d'enseignement devait être modifié, en visant des capacités générales, plus théoriques, et en s'inscrivant dans une finalité d'insertion professionnelle au niveau bac + 2 ou 3 (licence), voire au niveau ingénieur, bac + 5 (master).

La CGT Educ'action avait à l'époque porté une appréciation positive sur la philosophie générale de ces propositions tout en pointant l'absence de réponse sur le devenir de certaines spécialités comme bois et matériaux associés, structures métalliques, matériaux souples, micro-techniques et systèmes motorisés, en soulignant la nécessité de financer la réforme à la hauteur des besoins (équipements, formation des enseignants) et en exigeant le maintien d'une carte des formations diversifiées sur tout le territoire.

La CGT Educ'action exige l'abandon de la réforme de la STI2D, l'ouverture de négociations sur l'avenir de la voie technologique industrielle et, en attendant, le gel des suppressions de postes.

Elle revendique le maintien de la discipline physique appliquée dans la filière renouvelée.

Elle revendique une rénovation qui conserve le

caractère réellement technologique de la filière ainsi que le travail pratique en atelier et TP en particulier sur systèmes professionnels, en groupes à effectifs réduits, qui permet la réussite de tous les élèves et leur acquisition de savoirs plus théoriques.

Elle réaffirme l'importance de l'enseignement disciplinaire par des enseignants dont la formation initiale constitue l'essentiel de leur parcours.

Basée sur deux ans, cette filière renouvelée pourrait, dans sa première année, poursuivre des enseignements communs diversifiés, et se diriger vers une réelle spécialisation la dernière année. La classe de seconde proposant un premier échelon d'orientation, et celle de première un deuxième. Un accès plus large au STS et IUT pourrait alors être aussi envisagé.

Des classes passerelles d'adaptation doivent être créées en 1^{ère} année de BTS pour les bacheliers professionnels désirant entreprendre des études supérieures.

Elle rappelle que l'objectif d'amener le plus grand nombre possible d'élèves vers les études longues ne peut se faire qu'à travers la diversité des

parcours. Aussi les STS doivent demeurer un débouché naturel des élèves de la voie technologique, car ces sections, tout en garantissant une insertion professionnelle directe, permettent aussi les poursuites d'études.

Elle estime que la réussite d'une telle réforme passe par une réelle formation continue des enseignants prise sur le temps de travail et une adaptation fréquente des contenus d'enseignement, afin de répondre aux réalités industrielles.

La CGT-Educ'Action réclame l'annulation pure et simple des réformes des enseignements en lycée général, en lycée technologiques (STI2D et STMG) et professionnels (en particulier l'abandon de la généralisation du bac pro 3 ans et le retour à une préparation en 4 ans).

La CGT-Educ'Action réclame que les réformes nécessaires soient préparées par une véritable concertation avec tous les acteurs de la vie lycéenne, une concertation qui n'aurait enfin plus en toile de fond la réduction des moyens mais, bien au contraire, le rétablissement et même le développement de ces moyens.